

**CONTRAT DE VILLE
INTERCOMMUNAL
2000 / 2006**

**BAGNOLET / MONTREUIL/
NOISY LE SEC / ROSNY SOUS BOIS**

**CONVENTION TERRITORIALE
POUR LA POLITIQUE DE LA VILLE
VILLE de NOISY-LE-SEC**

1. INTRODUCTION

La ville de Noisy-le-Sec est signataire d'un Contrat de Ville intercommunal regroupant les villes de Bagnolet, Montreuil, Noisy-le-Sec et Rosny-sous-Bois.

Celui-ci s'insère dans le cadre des orientations définies par le protocole sur la Politique de la Ville en Seine Saint-Denis signé par l'Etat, le Département et la Région.

Le protocole départemental et la convention cadre intercommunale doivent se décliner sur le plan local au niveau de la ville de Noisy-le-Sec et de ses différents quartiers, au plus près des habitants.

C'est l'objet de la présente convention territoriale pour la Politique de la Ville à Noisy-le-Sec.

Cette convention territoriale pour la Politique de la Ville s'appuie sur les orientations et les actions définies au niveau du département de la Seine Saint-Denis en les adaptant aux réalités communales et intercommunales

Cette convention territoriale pour la Politique de la Ville se nourrit aussi du bilan positif des actions menées par l'Etat, la Ville, le FAS, les Associations locales et tous les autres partenaires dans le cadre du précédent Contrat de Ville.

La convention territoriale s'articule autour de deux grands thèmes retenus dans la convention intercommunale :

- q Tout d'abord elle recherche un **développement équilibré du territoire** avec des efforts spécifiques sur quatre quartiers de la ville ; Londeau, Boissière, cité du 140 rue de Paris et le centre ville.
- q Ensuite, elle vise à promouvoir un **développement solidaire** au niveau de la ville en privilégiant le développement de la vie associative, l'accès à un emploi et un logement décent pour tous, l'adaptation de l'offre d'activités éducatives, la sécurité, la santé.

2. UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE

Ce premier volet du Contrat de Ville se décompose en quatre axes prioritaires :

- q Revitaliser le quartier de La Boissière
- q Désenclaver le quartier du Londeau
- q Désenclaver la cité située au 140 rue de Paris
- q Aménager le centre ville

2.1. REVITALISER LE QUARTIER DE LA BOISSIERE

Le quartier de la Boissière à Noisy-le-Sec est en convention Contrat de Ville depuis 1994, et la cité est classée en zone urbaine sensible.

2.1.1. DESCRIPTIF PHYSIQUE

UNE CITE A L'ECART DE LA VILLE

Cette cité composée exclusivement de logements sociaux collectifs, se situe au Sud-Est de la commune, au pied des coteaux de la Boissière, incluse dans un périmètre plus large appelé le quartier Boissière. Celui-ci est en limite de la ville de Montreuil et regroupe une zone pavillonnaire importante ainsi qu'une autre cité d'habitat social : la Renardière, très excentrée du centre ville (office d'HLM de Romainville, 132 logements).

La cité est séparée du centre ville par l'autoroute A3, seuls deux passages sous l'autoroute la relient à la ville.

Depuis 1998 la municipalité en partenariat avec la RATP a mis en place une navette afin de relier le quartier aux équipements municipaux, à la gare, au centre ville, au marché.

382 logements composent la cité et appartiennent tous au FOYER NOISEEN.

La réhabilitation du bâti a été réalisée dans les années 1993-94, mais n'a pas pris en compte les espaces extérieurs, ni les commerces de proximité qui périssent, seuls une boulangerie, une petite épicerie et un tabac-presse subsistent actuellement.

Le quartier bénéficie d'une école primaire (ZEP) en bordure de la cité et d'une école maternelle à la limite de Montreuil.

Par ailleurs, l'hôpital intercommunal, situé à Montreuil, est très accessible aux habitants du quartier.

Par contre les équipements sportifs se situent tous en limite du quartier, seul existe un petit terrain de proximité (basket, foot) mais qui serait à réhabiliter. De même, un espace résiduel libre, situé en face de la cité, serait à aménager en plateau d'évolution ou en aire de jeux.

2.1.2. DESCRIPTIF SOCIAL DU QUARTIER

Il compte **3 683** habitants dont environ **1 300** pour la cité, 34% de la population a moins de vingt ans et 23% moins de quinze ans (1990).

La population étrangère (17,6%) est caractérisée par une proportion relativement élevée d'étrangers originaires de la CEE (*notamment du Portugal*).

Les premiers résultats du recensement 1999 font apparaître une stabilité du quartier. Le taux de vacance n'a que faiblement augmenté (+11%)

En données brutes le nombre de chômeurs s'élève à 383 personnes (Boissière-Londeau) sources ANPE juillet 1999.

Le nombre de RMistes s'élève à **112** personnes soit 3,5% de la population et **734** personnes bénéficient de l'aide sociale légale (19,98%). Source CAF décembre 1998.

Au niveau du diagnostic local de sécurité (1998) on peut lire : " située au sud de la circonscription, en contrebas de la cité de la Renardière, cette cité est coupée en deux et bordée par l'autoroute A3, agrandie par les nouvelles constructions de la rue du Fond d'Orval, elle est considérée comme la plaque tournante de Noisy-le-Sec dans le domaine des stupéfiants. Il est fréquent d'y retrouver des seringues usagées dans les parties communes. Les rapports avec la population y sont très difficiles. Les interventions de police donnent systématiquement lieu à des regroupements de riverains tendant à s'interposer contre les fonctionnaires ".

2.1.3. PROJET STRUCTURANTS POUR LE QUARTIER

Au delà des actions traditionnelles des contrats de ville destinées à développer la cohésion sociale, la ville va très prochainement mettre en œuvre la ZAC. des Guillaumes sur les espaces vides de ce secteur Sud de la commune.

Cette ZAC. comprend :

- Une zone d'activité proche de l'autoroute,
- Des zones de logements diversifiées (location et accession, petit collectif et maisons de ville), pour rééquilibrer le peuplement de ce quartier,
- Une zone verte d'intérêt régional,
- Des voiries structurant le quartier et facilitant les accès vers le Centre de Noisy.

2.1.4. IMPACT RECHERCHE

La mise en oeuvre de cette ZAC. vise principalement à :

- Améliorer la qualité du paysage urbain
- Structurer ce quartier de Noisy-le-Sec
- Diversifier et rééquilibrer le peuplement d'un quartier très marqué par l'habitat social des années 1960
- Réduire l'isolement de la cité de la Boissière en renforçant le poids démographique de ce quartier dans la ville

2.2. DESENCLAVER LE QUARTIER DU LONDEAU

Le quartier du Londeau est un quartier en convention Contrat de Ville depuis 1994 et bénéficie d'une zone de re-dynamisation urbaine.

2.2.1. DESCRIPTIF PHYSIQUE

UNE ARCHITECTURE TRES DATEE

Cette cité, composée quasi exclusivement de logements sociaux collectifs, deux immeubles barres de douze niveaux (R+11) et sept tours de dix neuf niveaux (R+18) soit 1276 logements, se situe au Sud de la commune, en limite de Rosny-sous-Bois et en bordure d'un important nœud autoroutier puisque, pratiquement au droit de la cité, se croisent l'A3, l'A86 et la RN 186.

Les logements se répartissent entre trois propriétaires : la SEMINO, la SCI SARELLI et LA SCI IMMOBILIERE FAMILIALE, qui sont pour ces deux dernières des filiales de l'OCIL.

La réhabilitation du bâti a été réalisée entièrement en deux phases. La première en 1993-1994 par la SEMINO puis de 1995-1997 par les SCI.

Par ailleurs, la D116 qui sépare la cité scolaire du quartier du Londeau est considérée comme un axe dangereux avec 16 accidents corporels en 1997.

2.2.2. DESCRIPTIF SOCIAL DU QUARTIER

3 814 habitants (1990)

1 092 jeunes de moins de 15 ans

729 personnes de 15 à 24 ans

1 881 habitants de 25 à 59 ans

112 personnes de 60 ans et plus

2 788 sont de nationalité française et 1026 de nationalité étrangère (26,90%) dont 83 originaires de la CEE.

Les premiers résultats du recensement 1999 font apparaître une baisse de la population (3 586 habitants) qui s'explique par la hausse de la vacance : 1 276 logements : taux de vacance en 1990 : 2,8% et en 1999 : 7,3% soit une hausse de 160%

En données brutes le nombre de chômeurs s'élève à 383 personnes (Londeau-Boissière) source ANPE juillet 1999 soit plus de 18 %, le plus fort taux de chômage de la ville avec des contrastes très marqués selon le sexe et la nationalité.

Le nombre de RMistes s'élève à **140** personnes soit 3,67% de la population, de plus **1 080** personnes bénéficient de l'aide sociale légale. (source CAF décembre 1998)

Au niveau du diagnostic local de sécurité, (1998) on peut lire :

" Quelque peu excentré, ce quartier présente un problème majeur à savoir son accessibilité par une seule voie, se terminant en impasse. Cet enclavement rend difficile les interventions de police et isole ce quartier du reste de la commune. Les guetteurs y ont la part belle." .

Cette cité regroupe des jeunes de 15-25 ans connus défavorablement de nos services pour vol, recel, trafic de stupéfiants.

Il est courant d'y retrouver des véhicules volés, d'y découvrir lors des visites des parties communes, des auto-radios et des quantités non négligeables de résine de cannabis.

L'ensemble des parkings souterrains condamnés, sont accessibles aux véhicules.

Les occupations de halls d'immeubles et dégradations diverses accroissent d'autant l'insécurité en renforçant l'ambiance de trafics divers.

Cette cité est bordée d'un petit chemin vicinal, le chemin de la levée, se situant à proximité du camp des gens du voyage (sur la commune de Rosny-sous-Bois). Y sont fréquemment découverts des véhicules volés retrouvés incendiés, dépouillés, même découpés.

2.2.3. LES PROJETS STRUCTURANTS DU QUARTIER

Les aménagements des espaces extérieurs de la cité constituent un projet de grande ampleur. Ces travaux ont été retenus lors du précédent Contrat de Ville, cependant ils ont pris du retard du fait de la mise en place d'un diagnostic urbain en 1997-1998, afin de connaître les attentes et besoins des habitants en les associant à la définition du programme. Il en est ressorti quatre axes d'aménagement urbain pour le quartier :

- Le désenclavement du quartier pour une meilleure accessibilité aux logements et aux équipements, par la création d'une rue traversant la cité et permettant de relier la partie haute de la partie basse du quartier
- La création de lieux publics conviviaux, dont deux places publiques
- La création d'espaces de proximité pour les enfants,
- l'extension et le traitement des parkings existants

Les négociations difficiles avec les bailleurs privés, la nécessité de négocier sur le foncier ont retardé l'avancée du projet (retenu dans le cadre de la convention Contrat de Ville 1994-1998). Les ateliers de concertation avec les habitants ont fait apparaître l'urgence d'engager une première tranche de travaux, en prenant en compte leur souhait de régler les dysfonctionnements les plus apparents.

Le choix de la commune a donc été d'intervenir, pour la première phase de travaux sur le secteur Est du quartier, propriété de la SEMINO, avec laquelle les objectifs sont partagés. Trois opérations sont ainsi programmées :

- Aménagement des espaces extérieurs (SEMINO), projet soutenu par la Conseil Régional
- Restructuration et extension du complexe sportif, projet soutenu par la Conseil Général
- Implantation de la bibliothèque annexe dans la maison Paul Eluard

Ont déjà été réhabilités : la crèche, les écoles, le terrain de football et les locaux du Contrat de Ville avec salles de réunions et une salle insonorisée pour les activités musicales.

2.3. DESENCLAVEMENT DE LA CITE SITUEE 140 RUE DE PARIS

Cette cité gérée par LA SABLIERE est incluse dans un périmètre plus large appelé " le petit Noisy ", dans la partie Nord-Est de la commune, en limite de Bondy.

Elle ne bénéficie jusqu'à présent d'aucun dispositif Politique de la Ville.

Néanmoins l'arrivée du tramway Bobigny/Noisy-Le-Sec et la re-dynamisation de la RN3 dans le cadre des fonds structurels européens (objectif 2) vont favoriser la restructuration et le développement du quartier.

2.3.1. DESCRIPTIF PHYSIQUE

UNE CITE TRES ENCLAVEE

En bordure de l'important site SNCF de NOISY-LE-SEC et de la nationale 3, cette cité ne dispose pas de voirie la reliant directement au centre ville, en effet l'unique sortie et entrée débouche sur la RN3.

De nombreux espaces résiduels jouxtent la cité, mais il n'existe pas de square ou d'aire de jeux aménagés. Il en va de même en ce qui concerne les commerces de proximité.

La cité bénéficie d'une école maternelle à proximité et d'une école primaire quelque peu excentrée, celle-ci est située à côté d'un complexe sportif et non loin de la piscine municipale.

399 logements composent la cité, ils appartiennent tous à la Sablière. Cette cité longtemps habitée par de nombreux cheminots, accueille de plus en plus une population précarisée avec un taux de rotation important.

2.3.2. DESCRIPTIF SOCIAL DU QUARTIER

5 030 habitants pour environ **1 400** pour la cité.

Les premiers résultats du recensement 1999 font apparaître une stabilité du quartier. La légère augmentation du parc de logements a permis de compenser l'augmentation de la vacance (+50%) alors que l'on n'observe pas de desserrement des ménages.

Pas de données précises concernant le taux de chômage du quartier.

Le nombre de RMistes s'élève à **93** personnes soit 1,80% de la population.

De plus **580** personnes bénéficient de l'aide sociale légale (11,01%).(source CAF 1998).

Une association d'accompagnement scolaire " Entraide à tous, petits et grands ", intervient en direction des élèves de la cité.

Au niveau du diagnostic local de sécurité le quartier du Petit Noisy vient en troisième position avec un taux de criminalité de **14,70%**.

Par ailleurs la RN3 est un axe routier dangereux.

2.3.3. PROJETS STRUCTURANTS

- Aménagement d'un accès piétons direct sur la rue Galliéni à l'occasion de l'arrivée du tramway
- Réaménagement des espaces extérieurs de la cité et des locaux collectifs résidentiels

2.3.4. IMPACT RECHERCHE

- Désenclaver la cité en améliorant les accès vers le centre ville et les transports collectifs.
- Permettre la réappropriation des espaces extérieurs par tous les habitants de la cité
- Favoriser la vie sociale sur la cité

2.4. AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE

2.4.1. DIAGNOSTIC

Situé de part et d'autre de l'avenue Jean Jaurès qui relie la gare à l'Hôtel de ville, le centre ville est constitué d'une juxtaposition d'immeubles anciens, dont certains en très mauvais état, et de logements sociaux nombreux.

Des commerces bordent l'avenue Jean Jaurès qui a récemment été réaménagée avec la création d'une circulation de transports en commun en site propre.

De nombreux équipements publics sont implantés dans ce quartier et la ville a fait des efforts importants sur les équipements culturels avec la construction récente de la médiathèque, d'une salle de spectacles et l'aménagement d'une galerie d'art contemporain.

Une OPAH a été mise en place sur les années 1997/1999 avec une prolongation pour 2000, 2001 et 2002, afin d'améliorer l'état du patrimoine bâti ancien.

2.4.2. PROJETS STRUCTURANTS

A) - PROJET 1 : AMENAGEMENT DU POLE GARE

La gare de Noisy le Sec connaît un très fort développement de son activité avec la mise en service d'EOLE en 1999, l'arrivée prévue du tramway depuis Bobigny en 2002 et son prolongement vers Montreuil ultérieurement, le projet de la Tangentielle Nord de Paris entre Noisy-le-Sec et Sartrouville ainsi que le prolongement de la ligne des coquetiers jusqu'à Noisy-le-Sec.

Un projet est actuellement à l'étude pour remodeler le pôle de la gare avec la participation de la SNCF, de la RATP, du Syndicat des Transports Parisiens, de la ville, de la Région et du Département.

Le Département accompagne les projets inscrits au CPER et intéressant directement le développement économique (*pôle PDU et prolongement du tramway*).

IMPACT RECHERCHE

- q Faciliter l'interconnexion des différents modes de transports collectifs (train, tramway, bus) et améliorer l'accueil des voyageurs
- q Faciliter le stationnement des voitures particulières
- q Développer les activités économiques tertiaires avec la création de surfaces de bureaux
- q Faciliter l'accès des Noiséens à ce nœud de transports en commun

B) - PROJET 2 : REAMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS PUBLICS DES CITES HLM PROCHES DE LA PLACE JEANNE D'ARC

IMPACT RECHERCHE

- q Clarifier les circulations publiques
- q Préciser les zones privées réservées aux locataires

- Améliorer les relations piétonnes entre les zones d'habitat collectif HLM et les zones d'habitat ancien

**C) - PROJET 3 : REAMENAGEMENT DE LA PLACE JEANNE D'ARC ET DES RUES PAUL VAILLANT
COUTURIER ET DE BREMENT**

IMPACT RECHERCHE

Faciliter les échanges et la circulation piétonne entre le Nord et le Sud de la place.

3. DEVELOPPEMENT DE LA SOLIDARITE ET DE LA COHESION SOCIALE

Ce deuxième volet du contrat de ville comporte cinq priorités:
l'habitat,

- La vie sociale sur la ville
- L'insertion des Noiséens cherchant un emploi
- Les actions éducatives et la formation
- La santé

Les efforts pour développer la cohésion sociale porteront sur toute la ville avec toutefois des efforts particuliers dans la réduction des inégalités sociales pour le quartier du Londeau, de la Boissière et du 140 rue de Paris et sur les questions de l'habitat et de la sécurité pour le centre ville.

3.1. L'HABITAT

3.1.1. DIAGNOSTIC

L'habitat ancien de Noisy-le-Sec est très marqué par les destructions causées par les bombardements des 18 et 19 avril 1944, qui ont détruit de nombreux bâtiments. Noisy-le-Sec comportait 23 000 habitants en 1935, il n'en restait plus que 8 000 après les bombardements.

Beaucoup d'immeubles ont été reconstruits à la fin des années 1940 et début des années 1950, et nécessitent aujourd'hui des travaux importants de remise en état. C'est pour accompagner les propriétaires que la ville de Noisy-le-Sec a mis en place une OPAH sur le centre ville de 1997 à 1999 et qu'elle renouvelle cette opération sur le centre ville et sur le quartier de Merlan pour 2000 à 2002.

La construction de logements sociaux ne commence de manière significative qu'en 1951 et elle s'accélère de 1959 à 1975. Depuis 1975, la réalisation de logements se poursuit à un rythme moindre et les dernières opérations (rue Jean Jaurès, rue de Merlan) sont beaucoup plus intégrées au tissu urbain préexistant.

Globalement, Noisy-le-Sec compte 15 750 logements, dont 7 300 logements sociaux, soit un taux de 46 %.

3.1.2. LES AXES DE TRAVAIL POUR LA PERIODE 2000 A 2006

- Améliorer la qualité des logements anciens tant au travers de la nouvelle OPAH que par des réhabilitations PALULOS pour les logements sociaux.

- ¶ Accroître d'une manière maîtrisée l'offre de logement
- ¶ Développer les actions de prévention des impayés de loyers
- ¶ Mettre en place une conférence intercommunale du logement

3.1.3. IMPACT SOUHAITE

- Améliorer le confort des logements des Noiséens
- Préserver et renforcer la diversité sociale et culturelle dans tous les quartiers de Noisy-le-Sec
- Diminuer le nombre de Noiséens en attente d'un logement

3.2. DEVELOPPEMENT DE LA VIE SOCIALE ET DE LA PARTICIPATION DES HABITANTS SUR LA VILLE

3.2.1. DIAGNOSTIC

Il y a 340 associations déclarées sur Noisy-le-Sec, dont 150 environ sollicitent les services municipaux pour une aide lors de leurs diverses activités. Les associations sportives sont au nombre de 34.

Leur action diffuse et très variée contribue souvent au développement des échanges entre les Noiséens.

Beaucoup d'entre elles ont des difficultés liées à des moyens financiers réduits et à une baisse de l'activité bénévole des habitants.

La ville, de son côté, multiplie les manifestations publiques permettant aux Noiséens de se retrouver et d'échanger des idées, de partager des moments de joie et de fête.

Pour réduire les incivilités, la délinquance et le sentiment d'insécurité que vivent certains Noiséens et qui les poussent à une attitude de repliement, la ville a élaboré avec de nombreux partenaires un projet de Contrat Local de Sécurité, qui a été signé au premier trimestre 2000.

3.2.2. LES AXES DE TRAVAIL POUR LA PERIODE 2000 A 2006

- Diversifier les actions et les structures de concertation entre les élus et la population
- Renforcer la présence de personnel, d'équipements et de services de proximité dans les grands ensembles de logements sociaux
- Lutter contre l'insécurité, les incivilités au travers d'actions coordonnées dans un Contrat Local de Sécurité, avec une attention particulière pour le centre ville, qui attire beaucoup de personnes avec les différents moyens de transports et les commerces
- Soutenir la vie associative et ses activités au plus près des habitants
- Développer et soutenir des activités permettant des échanges inter-culturels et inter-générationnels

3.2.3. IMPACT SOUHAITE :

- Favoriser les échanges entre les Noiséens dans le respect de leur diversité culturelle et sociale.
- Faire reculer les idées racistes.
- Réduire la délinquance et les incivilités,
- Réduire le sentiment d'insécurité,
- Faciliter l'intégration des populations étrangères et des travailleurs immigrés

3.3. L'INSERTION ECONOMIQUE DES NOISEENS CHERCHANT UN EMPLOI

Les politiques de développement économique, d'insertion et d'emploi se sont développées ces dernières années, des outils ont été créés dont certains en intercommunalité comme la mission locale. D'autres projets intercommunaux sont inclus dans la convention cadre 2000/2006 : le PLIE et la MIEL.

3.3.1. DIAGNOSTIC

Noisy compte 2 884 chômeurs, dont 1 115 de longue durée et 867 RMistes.

Au recensement de 1990, Noisy comptait 5 052 habitants étrangers qui ont des difficultés particulières d'accès au travail.

De 1975 à 1990, Noisy a perdu 18,1% de ses emplois, alors que la population actuelle n'a diminué dans le même temps que de 3,5%.

Pour faire face à ces difficultés, diverses initiatives ont été prises :

- Une Mission Locale Intercommunale a été mise sur pied avec les villes de Montreuil, Romainville, Bagnolet, avec une antenne locale sur Noisy, travaillant étroitement avec le Service Municipal de la Jeunesse.
- Un projet de ville R.M.I. conclu avec le département est en place depuis 1995, dans le cadre du plan départemental d'insertion
- Le précédent Contrat de Ville a mis en place un pôle accueil-emploi pour les habitants du Londeau et de la Boissière,
- Une convention de niveau 2 est signée entre la M.L.I. et l'A.N.P.E.

3.3.2. AXES DE TRAVAIL POUR LA PERIODE 2000 A 2006 POUR RENFORCER L'INSERTION ET L'ACCES A L'EMPLOI DES PUBLICS LES PLUS EN DIFFICULTE

- Mise en place d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, qui permettra la mise en commun des outils et des compétences, l'optimisation des dispositifs d'insertion, de formation et d'accès à l'emploi, afin de développer l'offre de parcours d'insertion individualisée
- Création d'une Maison de l'Initiative Economique Locale qui permettra de proposer aux créateurs d'entreprises et de très petites entreprises un lieu de ressource capable d'apporter diagnostic et conseils
- Coordonner les efforts faits par les différents services s'adressant aux demandeurs d'emplois sur la ville (A.N.P.E., Ville, M.L.I.)
- Développer les efforts de formation initiale (alphabétisation/Cours de Français) mis en place précédemment en les ouvrant pour tout le territoire de la ville
- Rendre les différents services offerts aux chômeurs complémentaires et non concurrents

3.3.3. IMPACT RECHERCHE

- Prendre en compte les problématiques particulières des différentes catégories de demandeurs d'emploi.
- Aider les chômeurs à retrouver un emploi.
- Faciliter les recherches des entreprises souhaitant recruter du personnel

3.4. LES ACTIONS EDUCATIVES ET LA FORMATION

3.4.1. DIAGNOSTIC

L'école est un espace majeur de brassage, de régulation des inégalités sociales, économiques et culturelles, qui est, en Seine Saint-Denis, particulièrement déterminant pour la cohésion sociale et urbaine. Les parents des élèves accordent une grande importance à cette mission.

Or, l'école est en Seine Saint-Denis dans une situation paradoxale, fortement soutenue par les pouvoirs publics, accueillant de nombreuses initiatives pédagogiques innovantes, mais aussi confrontée à des difficultés redoublées dans l'exercice de sa mission. Ces conditions difficiles font que la réussite scolaire est globalement plus faible, les retards plus importants, les résultats en dessous des moyennes nationales, la maîtrise de la lecture et de la langue plus lente.

L'éducation est un facteur majeur d'intégration et de lutte contre l'exclusion. Elle constitue, à ce titre, un des enjeux prioritaires de la Politique de la Ville, notamment dans les quartiers les plus en difficulté.

La rupture entre les espaces que constituent l'école, le quartier, la famille est souvent préjudiciable. L'élaboration et la mise en œuvre de projets éducatifs locaux cohérents doivent contribuer à instaurer une continuité éducative et

nécessitent la mobilisation de l'ensemble des acteurs de terrain (Education Nationale, autres services de l'Etat, collectivités territoriales, mouvements associatifs, parents, habitants)

L'ensemble des professionnels du champ éducatif et social fait le constat des difficultés rencontrées par certains parents dans l'éducation de leur enfant que ce soit dans les centres de PMI, les centres de loisirs, les services sociaux et médicaux. Cette observation rejoint également les préoccupations des enseignants et les fédérations de parents d'élèves.

Au niveau de l'Education Nationale, Noisy-le-Sec compte 12 écoles maternelles, 9 écoles primaires, 3 collèges et 3 lycées.

La ville, pour sa part, a mis en place 2 crèches, 15 centres de loisirs, un service jeunesse, un service culturel, une médiathèque, une salle de spectacles moderne, un service des sports, un service santé publique ayant des activités éducatives en direction des enfants et des jeunes.

Le Département, de son côté, intervient sur Noisy-le-Sec tant sur les crèches, les collèges que dans le domaine culturel.

L'extension rénovation du collège Jacques Prévert est programmée.

Trois associations organisent des aides aux devoirs dans trois quartiers de la ville ainsi que le service municipal de la jeunesse.

Une association vient de se créer, pour mettre en place un lieu d'écoute pour les parents.

Des activités communes nombreuses sont organisées entre les établissements scolaires, les services municipaux et diverses associations ou clubs sportifs.

Le précédent Contrat de Ville a impulsé un travail important sur l'équipement et le partage du matériel informatique, sur l'éducation pour la santé et sur le développement de l'éthique sportive. Il a aussi organisé des cours de civilisation et langue arabes. Il a participé au développement de la bibliothèque et de la BCD sur le Londeau.

3.4.2. AXES DE TRAVAIL POUR LA PERIODE 2000-2006

- ❑ Dans le même esprit que les Contrats Educatifs Locaux, renforcer et clarifier les collaborations entre les différents intervenants en s'appuyant sur la complémentarité de formation des professionnels (enseignants, animateurs, puéricultrices, médecins, bibliothécaires, etc.), et sur la connaissance du terrain qu'ont les militants associatifs
- ❑ Rationaliser l'utilisation des locaux, des équipements, des matériels mis en place par les différentes administrations

- q Aider les parents à jouer leur rôle de pivot dans l'éducation de leurs enfants
- q Développer les initiatives éducatives s'appuyant sur les technologies multimédia qui sont en plein essor
- q Favoriser l'accès à l'offre culturelle qui est importante sur Noisy le Sec

3.4.3. IMPACT RECHERCHE

- ❑ Améliorer la réussite scolaire des enfants et des jeunes
- ❑ Faciliter l'implication des parents dans les actions éducatives proposées à leurs enfants
- ❑ Améliorer la rentabilité sociale des investissements faits par les différents services publics ou parapublics
- ❑ Réduire les conduites à risque en matière de santé
- ❑ Développer les pratiques culturelles et sportives des Noiséens
- ❑ Améliorer l'intégration des Noiséens de nationalité ou d'origine étrangère

3.5. LA SANTE

3.5.1. DIAGNOSTIC

La ville de Noisy-le-Sec a mis en place une politique de santé publique s'appuyant sur un centre de santé et sur un service éducation pour la santé.

Des actions de prévention et d'éducation sont menées avec les établissements scolaires en lien avec la médecine scolaire et avec des associations de quartier telles que les Femmes Relais.

Cet axe de travail repose sur l'articulation entre la Politique de la Ville et le champ sanitaire et social sur les thématiques santé/précarité et toxicomanies portées par la DDASS et sur l'intégration des politiques de santé menées par l'Etat et le Conseil Général.

Les enjeux principaux sont ceux de la mobilisation, du développement et du soutien des actions, réseaux, structures et équipements intervenant dans ce champ, qu'il s'agisse des actions préventives de santé publique ou de l'accès aux soins pour les plus démunis et les plus fragiles.

3.5.2. AXES DE TRAVAIL POUR LA PERIODE 2000-2006

Dans le cadre communal, on retiendra les cinq objectifs suivants :

- ❑ Faciliter l'accès aux soins pour les plus démunis et les populations les plus fragiles (soutien et développement des actions, réseaux et structures)
- ❑ Renforcer la prévention des dépendances
- ❑ Conforter et compléter les dispositifs de réduction des risques
- ❑ Développer l'éducation à la santé (CESC)
- ❑ Développer la réponse aux problèmes de santé des jeunes et particulièrement la souffrance psychologique.

4. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE

La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la convention locale seront conduits dans les conditions suivantes :

4.1. LA COMMUNE DE NOISY-LE-SEC

Le Maire de Noisy-le-Sec est responsable de l'action de la commune dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville.

Il est à ce titre, l'interlocuteur de l'Etat et coordonne l'action de l'ensemble des services municipaux concernés.

Il propose, chaque année, au Conseil Municipal, le programme d'actions ainsi que les décisions financières nécessaires à l'exécution du contrat.

4.2. L'EQUIPE OPERATIONNELLE

L'Etat et la Ville conviennent de désigner un chef de projet.

Le chef de projet est chargé d'animer une équipe opérationnelle de Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (M.O.U.S) constituée comme suit :

- Un chargé de mission insertion-emploi
- Un chargé de mission culturelle et intégration
- Une secrétaire – régisseur
- Un chargé de mission santé publique

L'équipe M.O.U.S. aura une mission de nature transversale par rapport aux services de la Ville et sera associée aux travaux des services municipaux visant les objectifs mentionnés.

Le Chef de Projet est, en outre, chargé d'instruire et de rapporter devant le comité de pilotage défini les données relatives aux actions à mener et à financer dans le cadre du contrat.

Il est l'interlocuteur de terrain tant des élus et des services de la commune que des services de l'Etat. Il participe aux réunions thématiques, d'échanges et de concertation organisées périodiquement par le Sous-Préfet chargé de mission pour la Politique de la Ville.

4.3. LES SERVICES DE L'ETAT

Sous l'autorité du Préfet de la Seine Saint-Denis, le Sous-Préfet chargé de mission pour la Politique de la Ville est responsable de l'action de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre de la convention locale. Il est à ce titre l'interlocuteur de la commune et coordonne l'action de l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat.

Le Sous-Préfet propose au Préfet la désignation, parmi ses collaborateurs ou ceux des services déconcentrés de l'Etat, d'un fonctionnaire plus particulièrement chargé du suivi du Contrat de Ville de Noisy-le-Sec.

Ce fonctionnaire est l'interlocuteur naturel au quotidien du Chef de Projet, il assure le cas échéant, la liaison avec les services déconcentrés et informe, en permanence, le Préfet.

4.4. LE COMITE DE PILOTAGE

Chargé du suivi du Contrat de Ville, il se réunit au moins deux fois par an à l'initiative et sous la présidence conjointe du Maire et du Sous-Préfet, chargé de mission pour la Politique de la Ville. Il a pour objet de veiller au bon déroulement des actions prévues dans le cadre du contrat, d'en arrêter la programmation annuelle et d'évoquer le cas échéant toutes les difficultés que rencontrera son exécution. Il lui est rendu compte des conditions dans lesquelles les habitants et les associations de quartier sont consultés dans la mise en œuvre du contrat.

Il comprend :

Pour la commune : Monsieur Jean-Louis MONS ou son représentant

Pour l'Etat : Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Bobigny

Pour la région : Monsieur Jean-paul Huchon ou son représentant

Pour le département : Monsieur Robert Clément ou son représentant

Pour le F.A.S : Monsieur Azzedine M'Rad délégué régional d'Ile-de-France

Le Chef de Projet en assure le secrétariat

Peuvent, en outre, participer au comité de pilotage toutes personnes qualifiées que celui-ci voudra associer à ses travaux.

4.5. EVALUATION

Un dispositif d'évaluation sera mis en place pour permettre aux signataires d'apprécier la conformité des actions aux axes stratégiques et aux objectifs définis par le contrat, et de juger de l'efficacité des résultats obtenus pour pouvoir, le cas échéant, réajuster, compléter ou améliorer les programmes d'actions.

Cette évaluation sera conduite par le comité de pilotage en liaison avec la conférence inter-service " Politique de la Ville " qui contribuera à l'élaboration d'une méthodologie commune aux différents contrats signés en Seine Saint-Denis.

Elle s'appuiera, en tout état de cause, sur le suivi des principaux indicateurs déterminants de la vie sociale, culturelle, économique, etc, repérés dans les diagnostics de quartier.

Le rapport annuel de l'équipe opérationnelle, présenté au comité de pilotage, s'attachera, en particulier, dans ce cadre, à rassembler dans un tableau de bord les indicateurs précités.

5. L'ENGAGEMENT DE CHAQUE PARTENAIRE POUR SOUTENIR LA REALISATION DES OBJECTIFS DE LA CONVENTION TERRITORIALE POUR LA POLITIQUE DE LA VILLE DE NOISY-LE-SEC

La Politique de la Ville, initiée par l'Etat, vise à soutenir et accompagner le développement social et urbain solidaire des territoires en s'attachant à renforcer l'intervention auprès des populations et des territoires connaissant des difficultés particulières. C'est dans ce cadrage général que les partenaires entendent s'engager conjointement et durablement.

5.1. LA COMMUNE DE NOISY-LE-SEC

La ville de Noisy-le-Sec entend poursuivre son engagement dans la Politique de la Ville, pour un développement urbain et social solidaire de son territoire. Cet engagement vise à soutenir et développer les priorités déclinées dans cette convention territoriale et pour lesquelles l'administration communale œuvre quotidiennement (gestion urbaine de proximité et renouvellement urbain, la formation et l'accès à l'emploi, l'intégration, l'éducation, le soutien à la parentalité, la prévention-sécurité publique, la santé, la culture).

L'ensemble des moyens humains, financiers, matériels dédiés à la Politique de la Ville par la commune de Noisy-le-Sec concoure aux objectifs du Contrat de Ville. Il participe à renforcer ces priorités dans leur contenu et dans leur maîtrise d'œuvre afin de permettre la réalisation des actions inscrites dans la programmation pluriannuelle de ce Contrat de Ville.

5.2. LE CONSEIL GENERAL

Le Département entend s'engager pleinement dans la Politique de la Ville, en s'appuyant sur les capacités de cette politique de mise en œuvre, à partir d'une solidarité nationale et régionale, des actions de rattrapage indispensable au développement local.

Pour sa part, le Département assumera toutes ses responsabilités dans le champ de ses compétences propres, en assurant des efforts particuliers dans le cadre de ses interventions.

Pour accompagner les villes, le Département s'engage :

- i A participer à l'élaboration du projet que chacune impulse en mobilisant ses compétences propres
- i A procéder aux réajustements qui apparaîtront nécessaires dans ses modes d'intervention pour le développement social, éducatif, économique et urbain
- i A renforcer les partenaires en mobilisant ses propres partenaires

Les engagements du Département à titre de ses compétences et de ses politiques se mettent en œuvre à différentes échelles : infra-communale, communale, intercommunale, départementale. Si l'intervention du Département peut s'inscrire en partie dans les périmètres du GPV, elle se traduira dans la plupart des cas par des actions dépassant ces stricts périmètres.

5.3. LE CONSEIL REGIONAL

La Politique de la Ville s'inscrit comme une des priorités de la Région pour le contrat de plan 2000-2006, par le biais de l'article 19. Cette priorité se traduit au plan des moyens financiers qui seront alloués aux communes concernées par la Politique de la Ville pour la période 2000-2006, et qui permettront au maintien de l'effort par rapport au précédent contrat de plan malgré l'augmentation des sites en politique de la ville :

f Au titre des crédits spécifiques " Politique de la Ville "

f Au titre des autres politiques régionales : des crédits, dits " fléchés ", seront réservés chaque année sur certains chapitres budgétaires (opérations d'investissement concernant l'aménagement urbain, l'immobilier d'entreprises, l'aide régionale aux structures d'insertion par l'économie, les équipements culturels, la sécurité, l'environnement et espaces verts...) pour les communes en politique de la ville. Au-delà, une priorité sera accordée à ces communes pour la mise en œuvre de certains dispositifs régionaux (par exemple les contrats régionaux).

Des enveloppes prévisionnelles, en investissement, sont définies pour chaque site. Ces dotations sont différenciées pour prendre en compte la diversité des situations locales. **La dotation initiale, en investissements, pour la commune de Noisy-le-Sec est fixée à 7 MF pour la période 2000-2006.** Cette dotation prévisionnelle pourra être ajustée au terme de 3 ans au vu de la réalisation des projets.

Aussi, **une aide sera apportée au titre des actions de fonctionnement. Cette dernière sera de l'ordre de 50 000 F à 200 000 F par commune et par an.**

5.4. L'ETAT

L'Etat continuera à jouer son rôle " moteur " et de soutien aux actions menées par la commune dans la poursuite de cette démarche contractuelle dont il est l'initiateur. Pour ce faire, certains principes de programmation financière sont d'ores et déjà acquis pour les six prochaines années (sous réserve de l'inscription des crédits en loi de finance).

La contribution annuelle de l'Etat concernant les crédits de fonctionnement pour la durée totale du contrat se réfère à une base minimum de 850 000 F par an, correspondant à une reconduction annuelle des crédits allouées en 2000.

Concernant les crédits d'investissement pour la durée totale du contrat l'enveloppe minimum est de **1 000 000 F par an.**

Les crédits de droit commun devront être mobilisés autant que possible auprès des services de l'Etat pour chacun des projets, et apparaître dans les tableaux de financement..

De plus, des crédits complémentaires, qui pourraient être délégués par le Ministère de la Ville, seront prioritairement affectés à des projets intercommunaux et/ou répondant aux objectifs prioritaires de la Politique de la Ville (par exemple la santé et les actions d'insertion, par le biais des ateliers santé-ville et le Fonds de revitalisation économique).

Les actions financées jusqu'à présent et de manière régulière dans le cadre du F.I.V non contractualisées doivent autant que possible être intégrées dans le contrat de ville (si les associations le souhaitent), ce qui assurerait une pérennisation de l'action et une stabilité financière aux porteurs de projets.

5.5. LE FONDS D'ACTION SOCIALE

Le Fonds d'Action Sociale poursuit son engagement dans la Politique de la Ville dans le cadre de cette nouvelle contractualisation, à travers 7 priorités :

- q L'accueil des populations étrangères dans les services publics
- q La formation linguistique intensive à vocation d'insertion professionnelle (>24 heures hebdomadaires), la formation linguistique extensive à vocation d'insertion sociale (6 à 24 heures hebdomadaires), les cours de quartiers englobant des actions d'insertion sociale telles que des ateliers coutures, théâtre... (<6 heures hebdomadaires)
- q L'accès des populations étrangères au logement, l'accompagnement social et l'intégration des foyers de travailleurs migrants dans la Politique de la Ville
- q La valorisation des potentialités culturelles des populations étrangères : travail sur la mémoire et l'Histoire des quartiers et de leur habitants, les trajectoires de vie des populations immigrées ...
- q La lutte contre les discriminations, de manière transversale à travers l'accès au logement, l'emploi, la culture, les services publics...
- q L'accueil et la scolarisation des primo-arrivants : sensibilisation auprès des personnels de l'Education nationale, des services publics
- q La formation des acteurs associatifs, des municipalités aux questions liées à l'intégration des populations immigrées

Contrairement à la précédente contractualisation, le FAS ne s'engage pas sur la base d'une enveloppe contractuelle pour les six prochaines années. En effet, tout projet présenté par des associations ou pour la Ville et entrant dans le cadre général de ces priorités aura vocation à émarger au titre des financements de la Politique de la Ville. Le FAS encouragera également des engagements financiers croisés entre les différents partenaires (engagements tripartites Ville-Etat-FAS).

La mise en cohérence de l'action et la mise en commun des compétences de la Ville de Noisy-le-Sec, de l'Etat, du Fonds d'Action Sociale, du Conseil Général de la Seine Saint-Denis et du Conseil Régional d'Ile-de-France permettront de conduire au mieux le programme de cette convention territoriale pour la Politique de la Ville, de renforcer l'intervention des aides publiques, afin de répondre aux besoins de la population et des quartiers.

L'ensemble des objectifs par thème du programme d'actions de la présente convention territoriale pour la Politique de la Ville est décliné ci-après en annexe dans les fiches-actions couvrant la période 2000-2006.

**Le Maire de Noisy-le-Sec
Conseiller Général de la Seine Saint-
Denis**

Jean-Louis MONS

**Le Préfet du Département
de la Seine Saint-Denis**

Bernard HAGELSTEEN

**Le Délégué régional du
Fonds d'Action Sociale**

Azzedine M'RAD

**Le Président du Conseil Général
de la Seine Saint-Denis**

Robert CLEMENT